

TRIBUNE DE LA MAJORITÉ

Mesdames, messieurs, chers amis,

Climat : des investissements à la hauteur des enjeux !

Dans un contexte budgétaire déjà contraint pour les collectivités territoriales, au sortir d'une crise sanitaire sans précédent, nous nous devons, tout comme chacun de vos foyers, de faire face à l'explosion des coûts relatifs aux dépenses courantes (électricité, gaz, denrées alimentaires...). Pour notre ville, ce surcoût correspondant à une augmentation des dépenses de plus de 300 000 € !

A Coulaines, malgré une gestion saine et rigoureuse de nos dépenses publiques et un faible niveau d'endettement, nous donnerons l'exemple en diminuant certaines dépenses du quotidien. Très attachés au service public, nous veillerons néanmoins à ce que ces économies impactent peu le service rendu aux habitants. L'éducation, le sport et la culture resteront au centre de nos priorités !

En complément, nous poursuivons nos actions en faveur du climat, comme nous le faisons depuis 2008, date de ratification

du Pacte européen des maires contre le réchauffement climatique.

Ainsi, nous poursuivons nos travaux d'isolation, nous développerons une politique novatrice favorisant les déplacements doux, l'installation de panneaux photovoltaïques et/ou solaires... Cet effort en faveur de notre climat doit être collectif. Avec votre compréhension, nous ne doutons pas qu'ensemble nous parviendrons à surmonter ces difficultés.

Un contrat local pour lutter contre les violences conjugales !

Coulaines a été, le 25 novembre dernier, la première ville de Le Mans métropole à signer avec l'Etat un contrat de mobilisation sur les violences conjugales, sexuelles et sexistes. Comme vous le savez, nous avons fait de la lutte contre les violences faites aux femmes notre priorité.

Depuis 2013, nous avons construit une politique intégrée, introduisant dans chacune de nos politiques publiques une réflexion et des actions pour favoriser l'égalité femmes-hommes. Dans nos écoles, dans nos espaces publics, dans notre pro-

grammation culturelle, dans chacun de nos équipements ouverts au public... nous avons construit des actions concourant à faire de l'égalité entre les femmes et les hommes une réalité. Promouvoir le droit des femmes, c'est d'abord garantir leur sécurité en luttant contre les violences qui leur sont faites.

Quand dans notre pays, une femme meurt tous les trois jours sous les coups de son compagnon ou ex-compagnon, quand 94 000 femmes sont victimes de viols ou de tentatives de viols, quand 17% des adolescentes ont déjà subi du harcèlement sexuel en ligne... nous ne sommes pas face à des faits divers, mais bien confrontés à des faits majeurs de notre société ! Ensemble, poursuivons nos actions.

Des festivités pour cette fin d'année

Enfin, nous profitons de cette période de fin d'année, pour vous souhaiter à toutes et à tous de très belles fêtes et vous invitons à profiter des festivités organisées dans le cadre de notre traditionnel festival de Noël.

La majorité municipale

TRIBUNE DE L'OPPOSITION

Lors du conseil municipal du 26 septembre, vos élus Coulaines Citoyenne et Solidaire ont voté contre le transfert de la compétence santé à le Mans Métropole. Notre vote étant minoritaire, la décision a malgré tout été actée, Coulaines ne pourra désormais plus agir seule pour développer l'accès à la médecine de ville. Lors des précédents conseils, des infrastructures sportives ont aussi été transférées à La Mans Métropole. Quand Coulaines arrêtera de transférer des compétences ?

Nous continuerons à défendre la solidarité et les services publics de proximité dans ce contexte économique et social d'augmentation continue des prix alors que les salaires et pensions ne suivent pas l'inflation, Nous vous rappelons nos permanences du vendredi de 16h30 à 18h30, à l'Espace culturel Henri Salvador.

Salima Guédouar et Michel Duchatelet

L'article L. 2121-27-1 du code général des collectivités territoriales, précise que « ni le Conseil municipal ni le maire de la commune ne sauraient, en principe, contrôler le contenu des articles publiés, sous la responsabilité de leurs auteurs, dans cet espace ».

Les articles de cette rubrique n'ont par conséquent été ni corrigés ni modifiés.